

Paolo CALIGARIS – Regione Piemonte Direzione Ambiente Energia e Territorio

IMPORTANCE SUR LE TERRITOIRE DES SENTIERS ET DU RÉSEAU DE SENTIERS

(Pour la présentation complète, veuillez télécharger la pièce jointe sur le site www.evv.it à la page spécifique de l'événement.)

Le secteur du tourisme rural au Piémont, présente des perspectives de développement intéressantes qui découlent de sa capacité à répondre aux nouvelles tendances de la demande qui privilégient des formes de jouissance écologiquement durables et plus attentives aux valeurs de la nature, de la culture, du paysage et de l'alimentation et du vin. Les chiffres des flux touristiques de 2019 ont confirmé la tendance positive de la dernière décennie. En fait, au cours des dix dernières années, les arrivées ont augmenté de plus de 31 % et les présences de 20 %. Les mois d'été sont confirmés comme les plus importants pour le tourisme régional, attirant plus de 60% des flux. En 2019, l'Allemagne a été le premier pays étranger avec une part d'environ 22 % du total des étrangers.

Il sera maintenant essentiel de garder un œil sur la tendance de l'année 2020, une année particulièrement difficile pour le secteur du tourisme. Cependant, il semble que cet été ait ravivé le désir de découvrir les lieux auxquels nous appartenons. Ils l'appellent le tourisme de proximité, un tourisme qui facilite les séjours dans des lieux peu fréquentés, favorisant ainsi le contact avec la population locale et une réelle connaissance de la région, de ses coutumes et traditions.

Ce type de vacances, proche de la maison, a également favorisé l'utilisation de moyens de transport alternatifs - les deux roues, le train et, pourquoi pas, même les propres pieds. Se passer de voiture, d'avion ou de ferry présente des avantages pour l'environnement, réduit le stress, les coûts et la consommation en général. Dans ce contexte, l'organisation et le renforcement du réseau de chemins et de sentiers, ainsi que l'information touristique, sont d'une importance stratégique pour le développement des zones rurales.

Depuis 2010, la Région Piémont s'est dotée d'un outil important pour la planification de l'utilisation des excursions sur son territoire. Le Réseau du patrimoine pédestre du Piémont (RPE) prévu par la loi régionale n. 12 du 18 février 2010 (Récupération et valorisation du patrimoine pédestre du Piémont) a été construit grâce à un processus commun entamé il y a une dizaine d'années, par une première collecte de données auprès des autorités locales (Autorités des Parcs, Provinces, Communautés de montagne) qui a nécessité d'inclure dans le réseau régional les sentiers les plus importants et les plus attractifs de leur territoire.

Par la suite, le réseau a été progressivement affiné et consolidé avec le relevé et la vérification de ces pistes par une procédure visant techniquement à alimenter une base de données comprenant tous les éléments utiles à la gestion et à l'entretien et à l'amélioration du réseau lui-même.

La plupart de ces enquêtes ont été réalisées par le Club alpin italien, qui collabore activement avec la Région du Piémont dans ce projet depuis près de 20 ans et qui a créé un groupe d'enquêteurs spécialement formés pour recueillir les données nécessaires sur chaque itinéraire.

L'Institut pour les plantes en bois et l'environnement (IPLA) est l'entité technique chargée par la Région de collecter toutes les données, de les rendre homogènes et de mettre progressivement à jour une base de données unique qui comprend actuellement, à la fin de 2019, environ 4635 sentiers de randonnée pour un développement total de plus de 20.000 km.

Données du réseau du patrimoine de randonnée fin 2019

Provinces	Routes N.	Longueur km	Détecté %
Alessandria	262	1780	81,5%
Asti	31	1486	92%
Biella	404	1306	100%
Cuneo	1210	5513	69,4%
Novara	68	250	93,8%
Torino	1300	5488	93,3%
Verbania	667	3125	25,5%
Vercelli	414	1349	83,5%
TOTAL	4.635	20.297	88%

Le réseau de sentiers est l'outil de référence pour la planification des itinéraires de randonnée par les autorités locales (municipalités, unions de municipalités, autorités de gestion des zones protégées) et pour la mise en œuvre de projets d'infrastructure et de valorisation à des fins d'information et de promotion.

L'"itinéraire" tel que défini par les règlements régionaux est : l'union des itinéraires ou des sections appartenant à des itinéraires existants et inclus dans le cadastre régional du patrimoine de randonnée, qui se développe principalement en milieu naturel et semi-naturel, également anthropisé, avec un fort impact attractif et qui s'intègre et s'intègre à l'offre touristique dans le territoire de référence. L'itinéraire, d'une durée d'un ou plusieurs jours, doit être convenablement signalisé, doté d'infrastructures et soutenu par des services adéquats pour le randonneur.

La loi piémontaise ne donne pas de définition de chemin. "Chemin" selon la définition de Mibact : les "Chemins" sont considérées comme des "sentiers" les itinéraires culturels d'une importance européenne et/ou nationale particulière, qui peuvent être parcourus à pied ou avec d'autres formes de mobilité douce durable, et qui représentent un moyen de profiter du vaste patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'une opportunité de mettre en valeur les attractions naturelles et culturelles et les territoires concernés. Conformément à la vision du Conseil de l'Europe, les itinéraires traversent une ou plusieurs régions, peuvent faire partie d'itinéraires européens, sont organisés autour de thèmes d'intérêt historique, culturel, artistique, religieux ou social" (décret Mibact 567 du 16/12/2015). Les sentiers de randonnée représentent une composante fondamentale de l'offre touristique du territoire de moyenne montagne et plus généralement du produit touristique lié aux activités de plein air. C'est pourquoi ils doivent offrir certaines garanties à ceux qui les suivent. Ils doivent être équipés de panneaux de direction et de continuité appropriés, vérifiés annuellement et entretenus. Les informations relatives à ces itinéraires, telles que

leur nom, les informations cartographiques et touristiques, doivent pouvoir être interprétées de manière unique par le randonneur.

Pour cette raison, les itinéraires de randonnée impliqués dans les projets d'investissement financés par la Région Piémont et les 14 Groupes d'action locale présents sur le territoire piémontais sont inscrits dans le Réseau régional du patrimoine de randonnée. Le réseau est donc composé de sentiers de randonnée pour constituer un véritable maillage sur lequel repose une deuxième parcelle de niveau supérieur qu'est le réseau de sentiers de randonnée, classés à leur tour en fonction de critères physiques tels que leur développement kilométrique, le nombre d'étapes, les connexions internationales dans les itinéraires de niveau régional, provincial et local. En plus, ils peuvent être classés selon le type d'utilisation et les éléments historico-culturels qui les caractérisent. On pourrait peut-être assimiler les "Marches" telles que définies par Mibact aux Itinéraires historiques et culturels selon la classification introduite par la Région Piémont.

Les procédures prévues pour l'enregistrement des itinéraires dans le réseau régional visent principalement à assurer la "gestion" de l'infrastructure et à disposer de données précises et bien organisées, d'une information touristique fonctionnelle et d'une promotion.

Une condition à remplir pour pouvoir bénéficier d'un financement, tant pour les interventions activées par la Région Piémont que pour celles activées par Gal, est que les itinéraires soient uniquement "enregistrés" dans le RPE avec un nom officiel proposé par un organisme public, des informations géographiques et descriptives acquises en conformité avec la norme technique régionale.

Ces infrastructures doivent également être "garanties" par un partenariat formellement établi par un accord entre les organismes publics intéressés, également ouvert aux opérateurs du secteur du tourisme et de l'information, qui assure dans le temps le contrôle, le maintien et l'amélioration de l'offre touristique. Le tableau suivant présente quelques informations sommaires sur les itinéraires déjà enregistrés dans le R.P.E.

Données sur les itinéraires enregistrés à la fin de 2019

Province	Itinerari N.	Lunghezza km
Alessandria	5	476
Asti	8	526
Biella	1	234
Cuneo	19	2410
Novara	1	75
Torino	35	2126
Verbania	11	527
Vercelli	2	204
TOTALE	82	6578

Le développement des 82 Itinéraires enregistrés dans le RPE couvre 32 % du développement total du réseau régional. Sur les 82 Itinéraires, 3 sont classées régionales

(GTA, Lou Viage et Alta Via dei Lupi), 67 provinciales et 12 locales. En ce qui concerne le type d'utilisation, 71 sont principalement destinés aux excursionnistes, 11 sont principalement destinés aux cyclistes et aux excursionnistes et 9 sont destinés aux excursionnistes mixtes et aux cyclistes et excursionnistes. 2 itinéraires sont enregistrés pour être utilisés par des personnes handicapées et 1 est d'intérêt historique et culturel (Via Francigena Canavesana).

Il existe également 47 itinéraires locaux avec différents types d'utilisation.

Le réseau de sentiers et de chemins de randonnée est non seulement un outil de référence important pour structurer l'offre touristique, mais c'est aussi une base de données informative que les autorités doivent prendre en compte lors de la planification de l'utilisation du territoire. Certaines municipalités sont maintenant orientées pour intégrer le réseau de randonnée dans leurs outils de planification urbaine afin de mieux le protéger.

Il est donc important de disposer d'informations sur le réseau régional pour leur usage principal dans le domaine de l'information technique et touristique.

Pour des raisons techniques, les données du Réseau régional du patrimoine de randonnée sont disponibles sur un visionneur réalisé par l'IPLA. Cet outil a été mis en place avec de nouvelles fonctions pour la visualisation des itinéraires enregistrés et des téléchargements liés au réseau. La visionneuse sera disponible à partir de la mi-octobre sur le site www.ipla.org.

Les données du réseau régional sont également disponibles sur le BDTRE sous une forme actualisée et téléchargeable sur le géoportail de la Région Piémont. Un autre aspect très important est celui de l'information touristique relative au PPR adressée au public, qui à son tour est divisée en deux directions.

La première est celle des informations physiques sur le terrain. Les normes d'application de la signalisation directionnelle pour la randonnée et le cyclisme ont été définies, ainsi que les lignes directrices pour l'intégration entre la signalisation pour la randonnée ou le cyclisme et la signalisation d'excursion sur les itinéraires hors route et celle prévue sur les infrastructures réglementées par le code de la route.

Afin d'uniformiser les méthodes de réalisation des guides de randonnée et de la cartographie traditionnelle, des normes graphiques éditoriales spécifiques ont également été définies.

La deuxième ligne directrice est représentée par la centralisation régionale des informations relatives aux opportunités disponibles sur le portail www.piemonteoutdoor.it, le site régional de référence pour la pratique des activités de plein air au niveau du Piémont. Le portail présente un back-end intuitif et facile à utiliser, avec la possibilité de profiler des utilisateurs externes pour le chargement des informations. Les gestionnaires d'itinéraires peuvent insérer directement des informations géographiques descriptives sur le portail et sur les principaux réseaux sociaux connectés, faisant ainsi partie d'une rédaction régionale "généralisée" pour une gestion plus coordonnée et actualisée des informations sur le patrimoine de plein air au niveau régional. Le portail affiche également en service web les données géographiques descriptives des itinéraires et autres infrastructures afin que les sites web externes

puissent réutiliser et publier automatiquement les données uniques officiellement validées par la Région Piémont.

Le portail est actuellement mis en place pour accueillir l'offre des opérateurs proposant des services aux activités de plein air et, en particulier, à la fréquentation des parcours officiellement enregistrés dans le RPE.

Le réseau de sentiers et de pistes ou d'itinéraires peut être une opportunité importante pour le développement local, mais aussi pour l'emploi et la croissance économique des zones rurales. Il est donc également important d'observer la fréquentation du réseau de chemins et de sentiers.

De 2013 à 2018, après d'importantes interventions réalisées pour la valorisation du Tour International du Monviso, nous avons réalisé des activités de monitoring des flux de randonnée en intégrant des enquêtes directes avec l'utilisation d'écompteurs et l'analyse par interview avec des résultats très intéressants sur la fréquentation et les rendements économiques liés à la pratique de la randonnée sur cet itinéraire.

L'objectif est de répéter l'observation pendant au moins 5 ans sur d'autres itinéraires du réseau afin d'analyser leur fréquentation et d'obtenir des données actualisées qui peuvent fournir un retour d'information fiable et utile pour la planification. L'activité de recherche de l'IPLA et la technologie nécessaire à cette fin nous aideront.

Un prototype de nouveau compteur de passage a récemment été réalisé à un coût bien inférieur à ceux actuellement sur le marché et peut être miniaturisé, ce qui sera très utile pour les observations futures sur la fréquentation du réseau régional d'utilisateurs.